

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département

des Hautes-Pyrénées

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VÉZIAUX D'AURE****Nombre de membres**

afférents au Conseil Communautaire	en exercice	qui ont pris part à la délibération
16	16	16

**SÉANCE DU Mardi 13 décembre 2011.***L'an deux mille onze**et le mardi 13 décembre à 21h00, le Conseil de Communauté des VÉZIAUX d'AURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr. ANGLADE Jean Louis, Président.*

date de la convocation :

07 décembre 2011

*Présents Titulaires Mmes & Mrs ANGLADE Jean Louis, RUEL-MONNIER Agnès, PETIT Maurice, NERIN Franck, MALERE Hélène, DUBARRY Jean Bertrand, TOUCHARD Jacques, GAILHARD Christophe, FORT Michel, CAZALA Blaise, TREY-VIDALON Patricia, DUBERNARD Alain, GAILLABAUD Marie José, DARAN André, RIBATET Emile, SAINT PASTEUR Marcel.**Absents excusés :*

date d'affichage :

20 décembre 2011

*Secrétaire de séance : Mme RUEL-MONNIER Agnès.***OBJET : - Indemnité de Technicité Conduite d'engins—**

Monsieur le Président, propose à son conseil de communauté d'accorder une indemnité de technicité aux deux chauffeurs d'engins : Monsieur GOUBE Bertrand et ARNAUD Jean-Luc.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil de communauté autorise le Président à payer mensuellement à Messieurs GOUBE Bertrand et ARNAUD Jean-Luc, chauffeurs d'engins, une indemnité de technicité pour conduite d'engins au taux de 6% du montant de l'indemnité brute annuelle.

Le Président est autorisé à engager la dépense.

Fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Vu et approuvé :

A -----, le ----- 20-----

**Jean-Louis ANGLADE,****Président.**